



CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS
BRUXELLES

AVIS D'ATTRIBUTION DU MARCHÉ
(CIG A00FC67ACC)

Dans un souci de transparence administrative, nous vous informons du résultat de la procédure d'adjudication du service de nettoyage et d'assainissement des locaux de l'Ambassade d'Italie à Bruxelles (Chancellerie diplomatique et Chancellerie consulaire), de l'Institut culturel italien à Bruxelles, de la Représentation permanente auprès de l'Union européenne, de la Représentation permanente auprès de l'OTAN et du Consulat général à Charleroi pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2024.

Cette procédure d'adjudication s'est déroulée conformément à l'article 4 de l'appel d'offres, publié au Journal officiel des Communautés européennes par ce Centre administratif interservices, et sur le site institutionnel des entités susmentionnées le 27 septembre.

Le classement est le suivante :

- 1. AGS (Action Global Services) : 89,5 points ;**
2. ATALIAN : 86,94 points.

Voici les détails du score :

	Références au cours de la période triennale 2020-2023	Certifications de qualité et d'environnement des produits utilisés	Personnel expérimenté dans le domaine	Services de soutien administratif offerts	Total Offre technique et qualitative	Total Offre économique	Total Général
AGS (Action Global Services)	12	15	15	17,5	59,5	30 (251.000,00 €)	89,5
ATALIAN	17,5	17,5	8	17,5	60,5	26,44 (259.932,17 €)	86,94

Le comité de sélection a exclu quatre autres entreprises de la procédure de mise en concurrence, et ce pour les raisons suivantes :

- la société **NET Cleaning** a été incluse dans la procédure concurrentielle, soumise au Recours Préliminaire (accordé pour la régularisation des documents soumis), puis finalement exclue au vu des divergences persistantes au niveau de l'Offre Technique (enveloppe B) et de l'Offre Economique (enveloppe C), telles que :
 - en ce qui concerne l'enveloppe B (offre technique), la société a présenté un document d'identité valide du signataire, mais n'a pas répondu à la demande de documentation



CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS
BRUXELLES

complémentaire, car elle n'a pas présenté de spécifications concernant ses services de soutien administratif, l'organisation interne de la société et les procédures générales de gestion du personnel ;

- en ce qui concerne l'enveloppe C (offre économique), suite à la demande de documents, l'opérateur économique a joint à nouveau l'offre économique déjà présentée, avec une copie de la pièce d'identité du signataire correspondant, mais celle-ci est toujours remplie au nom d'un autre administrateur / représentant légal ;
- la société **Köse Cleaning** a été exclue avant la procédure concurrentielle parce qu'aucune des trois enveloppes soumises (dont à l'Article 6 de l'avis de marché) ne contenait l'indication de l'objet du marché, comme l'exige - sous peine d'exclusion - le point 5.2 de l'avis de marché ;
- la société **Jette Clean** a été exclue avant la procédure concurrentielle parce que toutes les enveloppes soumises (dont à l'Article 6 de l'avis de marché) étaient dépourvues de sceau adhésif et de tout signe/signature/cachet sur les rabats, comme le prescrit - sous peine d'exclusion - le point 5.2 de l'avis d'appel d'offres ;
- la société **B.S.C. Cleaning** a été exclue avant la procédure concurrentielle parce qu'aucune des trois enveloppes soumises (dont à l'Article 6 de l'avis de marché) ne portait l'indication de l'objet de l'offre, comme prescrit - sous peine d'exclusion - par le paragraphe 5.2 de l'avis d'appel d'offres.

Le montant de l'accord-cadre sera donc de **251 000 euros** (hors TVA) par an.

Cet avis sera envoyé à l'adresse électronique institutionnelle de toutes les entreprises mentionnées, et publié sur le site web institutionnel des entités bénéficiaires.

Toute information complémentaire peut être demandée par courrier électronique à l'adresse bruxelles.cia@esteri.it.

Bruxelles, le 1er décembre 2023

Le Directeur
(Fabio Vanorio)